

Campagne CNDS 2017 en Essonne

La campagne a été lancée le 2 février avec la réunion de présentation en Préfecture, à laquelle, contrairement aux autres années, seuls les Comités départementaux sportifs étaient invités, à charge pour eux de relayer les informations auprès de leurs clubs affiliés.

Au préalable, les représentants des CDOS ont été invités à participer au CNDS à une formation sur les mises à jour du logiciel E-subvention. Les difficultés techniques récurrentes avec cet outil informatique n'ont pas permis de valoriser cette démarche, puisque dans les faits, il a fallu recourir à la version antérieure, qui ne s'est elle-même pas avérée très fiable. En conséquence, un certain nombre de structures ont utilisé un dossier traditionnel, transmis soit par la poste soit par e-mail. Ces dysfonctionnements ont ensuite rendu très difficile le travail d'instruction des demandes, puisque les membres du CDOS n'ont pu avoir accès à l'intégralité des dossiers, ou dans des délais très réduits, malgré le travail administratif réalisé par les personnels de la DDCS.

Ces constats expliquent en partie la baisse continue du nombre de demandes émanant des clubs, pour qui le CNDS ne constitue plus, malgré l'accroissement de leurs besoins de soutien, le levier de financement d'initiatives concourant à leur plan de développement. Cette diminution des demandes d'associations n'est absolument pas compensée par la possibilité offerte aux comités de se positionner en « tête de réseau » (c'est-à-dire en demandeur unique pour un ensemble d'associations fédérées sur un même projet) qui reste anecdotique (une seule cette année). Comme chaque année, l'identification de l'appartenance fédérale de certaines demandes (sections de clubs omnisports, doubles-affiliations) pose toujours quelques difficultés.

La concertation sur l'instruction des demandes avec l'équipe de la DDCS s'est déroulée dans de bonnes conditions, malgré le faible effectif de ses personnels affectés sur cette mission, (3 agents). Elle s'est déroulée en deux séquences, l'une consacrée aux appels à projets, l'autre aux projets CIAPS.

Appels à projets

Une séquence de travail a été consacrée à ces demandes dans les locaux de la DDCS, avec 2 représentants du CDOS.

- J'apprends à nager (8 demandes) : la seule difficulté rencontrée concerne des demandes concernant des actions se déroulant sur un même site, mais provenant de demandeurs multiples (comité, club et mairie) pour lesquelles il a été demandé de s'assurer qu'il s'agit bien de modules et de participants différents.
- Femmes en QPV (33 demandes) : les demandes témoignent majoritairement de partenariats (Maisons de quartier, établissements scolaires, etc.).
- Santé et bien être par le sport (73 demandes) : le travail préalable de la médecin départementale Mme Nordmann, a permis de repérer l'intérêt des actions (adaptation des pratiques aux publics, formation des responsables associatifs et/ou de l'encadrement sportif pour accompagner la mise en place d'activités adaptées, mise en place de dispositifs individualisés d'accompagnement des personnes pour leur ré-insertion dans la pratique

sportive associative). Cette catégorisation gagnerait à être présentée dans la note régionale afin d'aider les demandeurs dans la formulation de leurs dossiers et de faciliter la distinction entre ce qui relève de l'action locale de proximité et ce que l'on peut attendre des initiatives portées par les comités.

- Emploi sportif : l'enveloppe initiale ne couvrait pas les emplois déjà créés devant être financés (engagements années précédentes pour 757 K€) ; les financements supplémentaires obtenus permettent de soutenir 9 créations d'emplois supplémentaires (108 K€) et 3 consolidations d'emploi (13 K€).

Certaines demandes (Femmes en QPV et Sport santé-bien être) non retenues ont été reversées dans l'instruction des demandes CIAPS.

Demandes CIAPS

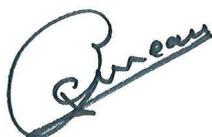
Les membres du CDOS désignés n'ont pu prendre connaissance de la majorité des dossiers qu'à partir de fin avril, sauf pour les comités qui ont directement envoyé une copie des dossiers au CDOS auparavant. Une journée de travail, le 29 mai 2017 à la maison départementale des sports, a permis aux 3 binômes DDCS-CDOS prévus d'élaborer des propositions sur ces demandes (clubs et comités), par discipline.

Cette année, les comités départementaux ont été sollicités pour donner un avis sur les demandes de leurs clubs affiliés. 7 comités ont répondu. Pour la prochaine campagne, il est souhaitable de conforter cette démarche impliquant les comités et renforçant la pertinence des avis du mouvement sportif. Le travail préparatoire de la DDCS était accompagné d'une première proposition d'attribution, conservant une partie de l'enveloppe territoriale "CIAPS" pour les arbitrages effectués lors de cette journée de concertation. En particulier, un réexamen des demandes de certains comités pour lesquelles des variations importantes (à la baisse) étaient constatées a été réalisé.

La professionnalisation de certaines structures et le soutien expert, permettent à certaines sections/clubs de présenter des demandes rédigées avec qualité... mais de plus en plus uniformisées, voire parfois éloignées des singularités des disciplines qu'elles sont censées représenter.

Équipements sportifs

Le CDOS a été destinataire du récapitulatif des demandes transmises au niveau régional. Alors que l'on sait le retard des départements franciliens en matière d'équipements, on ne peut que s'étonner du faible nombre de demandes (par ex. 1 seule demande pour améliorer l'accessibilité !), de leur absence d'impact pour accroître à la pratique sportive organisée (6 demandes pour reconstruction-rénovation-transformation qui permettront seulement de retrouver des capacités d'accueil antérieures) au profit des pratiques autonomes (7 demandes pour city stade, parcours santé, etc.). Dans ce domaine, le CDOS est prêt à s'impliquer dans un travail en amont avec les partenaires concernés (ANDES en particulier) afin d'améliorer le nombre et la qualité des dossiers déposés.



Pierre-Philippe Bureau, Président du CDOS 91